



Syndicats Filpac CGT pôle CAP Hersant, Métropole Nord

La vente Hersant doit se faire sans dégâts pour l'information et ses emplois

Mais où est passée la dette à Philippe ? Effacée ?

Dans la transaction Rossel Pôle CAP du groupe Philippe Hersant, il n'est plus question de dettes du vendeur. Il est affirmé dans les titres du Sud du même groupe Hersant que la dette ne leur serait pas non plus imputée.

Mais alors, est-elle effacée par le pool bancaire ? Si un groupe de 17 banquiers peut passer l'éponge sur cette dette, voilà une bonne nouvelle pour les titres torturés par leurs créanciers, comme Sud Ouest ou les Journaux du Midi.

La dette est effaçable ! D'ont acte ! Plus de dette. Que les banques la digèrent.

Mieux, l'un des acteurs des transactions Rossel Hersant indiquait lors d'une réunion de CE que le désaccord entre les deux portait bien cet été sur cette dette maudite.

Aurions-nous eu raison sur toute la ligne, dans notre refus intransigeant de procéder au nom de ladite dette à des licenciements préventifs pour prix de la vente, avant de se faire imposer d'autres licenciements au nom de la restructuration Rossel ?

Il semble que oui.

Nous voilà confortés dans nos opérations de sauvetage de Paris Normandie et des titres havrais. Nous avons bien eu raison de ne pas regarder le pôle Ouest de Hersant comme une zone sacrificable. Des emplois ont été perdus, trop. Mais Paris Normandie vogue toujours.

N'empêche, prudence : un mystère épais continue néanmoins de régner autour des accords gouvernement-pool bancaire-Hersant-Rossel-repreneur mystère des titres du Sud.

La vente des titres Hersant n'est justifiée que sa volonté de s'occuper de la Suisse. Donc aucun licenciement ne se justifie !

Ce ne sont pas les comptes consolidés des différentes sociétés du groupe Hersant qui justifient leur vente. Seule la décision de l'exilé fiscal en Suisse les détermine.

Donc ? Levé le chantage au licenciement de la part du repreneur, levée l'épée de Damoclès de la dette globale du groupe Hersant, les titres mis en vente ne justifient pas par eux-mêmes, sur la base de leurs propres comptes d'exploitation, des réductions d'effectifs.

Puisque le préalable Rossel est levé et qu'il se porte acquéreur sans conditions préalables, puisque les ventes de *Nice Matin* et *La Provence* sont annoncées sans clause a priori, autant le dire nettement : l'emploi déjà malmené dans toutes ces sociétés Hersant est de facto justifié en l'état. Non ?

Le but des différents syndicats de la Filpac CGT est de procéder par négociation globale.

C'est logique : sachant que ce n'est pas la défaillance des journaux qui est en cause, mais la décision du propriétaire de vendre, c'est bien autour du projet global du repreneur qu'il s'agit de négocier.

Négocier quoi ? Les mesures de relance des titres, de positionnement sur le numérique, les moyens industriels (imprimerie, distribution), les initiatives éditoriales, etc. S'il devait être envisagé des conséquences sociales, ce serait à l'issue de telles négociations. Et certainement pas par négociation séparée.

De ce point de vue, le pacte de solidarité qui unit Pôle Cap à La Voix du Nord s'étend naturellement aux titres *Nice Matin* et *La Provence*. Les syndicats Filpac CGT affirment que le traitement de l'avenir des titres et du personnel doit connaître un traitement qui respecte tous les contrats de travail.

Non à la concentration et la réduction des titres et des éditions !

L'Aisne Nouvelle deviendrait la chose du *Courrier Picard*. Mais cette construction augure-t-elle de la réduction d'un des deux titres picards ?

Des éditions de *L'Union* couvrent également la Picardie. Sont-elles du coup sur la sellette ?

Les syndicats de la Filpac CGT déclarent protéger l'intégrité et l'indépendance des différents titres, par delà les calculs financiers, affublées du vocabulaire classique («synergie», «économie d'échelle», «groupage des rédactions», «fusion nécessaire», etc.).

Les rédactions seraient-elles passibles d'une opération «gains de productivité» comme à *la Voix du Nord-Nord Eclair* ?

L'information ne doit pas être soluble dans les calculs comptables.

10% pour l'actionnaire ? Serions-nous esclaves de ce dogme abracadabrantique ?

Sans préjuger des prétentions de futurs à Nice et Marseille, les syndicats Filpac CGT ont pris connaissance de la méthode Rossel, appliquant à la presse le dogme désastreux d'un excédent brut d'exploitation à 10%, collecté par l'actionnaire.

Cette façon Wall Street est étrangère à la presse, qui est taillée pour l'information, pas pour les dividendes.

Voilà pourquoi :

- **Le plan réalisé par les syndicats Filpac CGT du pôle CAP doit être mis en oeuvre.**
- **Le personnel de *La voix du Nord* doit être mis hors de danger de cette logique des 10%.**
- **L'avenir de *Nice Matin* ne doit pas se jouer au déballage du marché.**
- **Les syndicats de la Filpac CGT demandent au gouvernement d'intervenir non pour bénir les plans bancaires mais pour protéger l'information, ses emplois et qualifications.**